



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 02/FMI/UIKT/2019.

Au profit de Faculté des mathématiques et de l'informatique de l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret»

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 73 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, la Faculté des mathématiques et de l'informatique de l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé à la consultation n°04/FMI/UIKT/2019, lancée le 12-06-2019, relative à l'opération intitulée :

### Lot unique : **Acquisition Quincaillerie Générale.**

au profit de la Faculté des mathématiques et de l'informatique de l'Université Ibn Khaldoun de Tiaret, qu'a l'issue de l'examen et de l'évaluation des offres, les soumissionnaires provisoirement retenus sont:

INTITULE DES LOTS	Soumissionnaire retenu	Montant proposé D.A	Montant corrigé D.A
<u>Lot unique</u> : <b>Acquisition Quincaillerie Générale.</b>	<b>Nouredine benamar</b>	<b>157 800.00</b>	<b>157 800.00</b>

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication de cet avis d'attribution provisoire, auprès de l'autorité compétente conformément à l'article 82 du code des marchés publics.

Fait à Tiaret, le 18-06-2019

